

 contrôle technique BONNEFOY	Formulaire		FO 02 v05 28/09/2020
	CONDITIONS GENERALES DE VENTE		

Conditions générales de ventes de l'inspection technique

Les conditions stipulées ci-après fixent les conditions de vente de l'inspection technique réglementaire dont bénéficie l'utilisateur qui déclare en accepter les termes par le paiement de la facture.

Sauf acceptation formelle et préalable de notre part, aucune condition particulière ne peut prévaloir contre ces conditions.

Objet

En contrepartie du paiement du prix de l'inspection technique par l'utilisateur, le contrat de prestation de service présentement établi entre l'utilisateur et le centre d'inspection technique implique pour ce dernier la réalisation de l'inspection, l'apposition du timbre sur la carte grise, la remise du procès-verbal et de la facture et, lorsque le véhicule est accepté, l'apposition de la vignette sur le pare-brise après avoir détruit l'ancienne vignette.

Réalisation

L'inspection technique n'est pas un certificat de bon état du véhicule mais un élément d'information sur l'état du véhicule présenté lors de la réalisation de l'inspection. Il ne dispense pas le propriétaire de maintenir son véhicule ou de l'ensemble routier présenté en bon état de marche et de l'entretenir conformément au type d'origine, de l'obligation de maintenir son véhicule en conformité avec les dispositions du code de la route et des textes pris pour application, dont notamment la validité du contrôle technique.

L'inspection technique s'effectue sans démontage, l'état d'usure des organes non accessibles ne peut donc être contrôlé.

Règlement

Sauf accord préalable, le règlement au comptant à échéance de l'inspection technique. A défaut, des pénalités pour le paiement tardif seront appliquées conformément à la loi 92.1442.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales.

Garantie

L'inspection technique étant réalisée dans des conditions normales d'utilisation du véhicule, nous déclinons toutes responsabilités en cas de rupture des organes dont l'état d'usure est avancé.

Indépendamment des obligations et garanties légales qui demeurent applicables, il est garanti au client que les inspections sont réalisées conformément aux procédures.

Confidentialité

Le personnel de la SARL Bonnefoy Contrôle technique ainsi que les intervenants extérieurs (prestataires de maintenance informatique et matériels) sont tenus à la confidentialité des informations obtenues lors des missions qui leurs sont confiés.

Le titulaire de l'agrément de l'installation de contrôle, ainsi que le personnel de l'inspection de contrôle, ne diffusent, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, un résultat de contrôle à aucune personne ou organisme autre que :

- L'organisme technique central,

	Formulaire	FO 02 v05 28/09/2020
	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	

- Les agents chargés de la surveillance de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- Les agents des préfectures de département ou de région,
- Les agents de l'administration chargés de la surveillance des installations de contrôle,
- Tout organisme désigné à cette fin par le ministre chargé des transports,
- Les forces de police ou de gendarmerie,
- L'expert judiciaire désigné par un juge pour une affaire concernant un véhicule,
- Le propriétaire du véhicule au moment du contrôle et la personne qui présente le véhicule au contrôle technique

A ce titre, aucun renseignement relatif à une inspection ne peut être communiqué par téléphone.

Litiges

En cas de litiges, et à défaut de solution amiable, le choix du tribunal compétent se fera conformément à la Loi.

Responsabilité civile

La société Bonnefoy CT a souscrit une responsabilité civile, couvrant son activité exercée. Les usagers stationnent et circulent aux abords du centre à leurs entiers risques et périls.

Utilisation du logo et de la marque COFRAC

La société Bonnefoy CT n'autorise aucun de ses clients à utiliser le logo ou la marque COFRAC.

Opposition au démarchage téléphonique

Nous vous informons de votre droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.